

Étaient présents :

Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN, Denis VIMENEY.

Secrétaire de Séance : Jean CORBANÈSE

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017.

LOGEMENTS COMMUNAUX

- ✓ La locataire actuelle a donné congé pour fin juillet et plusieurs candidatures ont été reçues malgré les contraintes liées à la localisation à l'intérieur du stade et aux activités sportives. La candidature de Mickael MARTIN a été retenue.
- ✓ Gîte « Canot » 21 rue de la Mane : le conseil ayant décidé de vendre ce logement les locataires avaient été contactés et ils viennent de donner leur accord à l'achat sur la base des estimations faites par 2 agences immobilières. Le prix est fixé à 65.000 €, la commune se chargeant des contrôles et diagnostics ainsi que de contacter le notaire. La recette correspondante sera utilisée en priorité pour la réhabilitation des bâtiments communaux dont la poste.

ESPACES VERTS COMMUNAUX

Les désherbants et autres produits phytosanitaires de traitement ne peuvent plus être utilisés par les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2017. Afin de trouver des solutions alternatives la commune a sollicité l'aide du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, structure départementale publique). Plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus et les services techniques pour la mise au point d'un diagnostic et d'un plan de travail pour l'entretien des espaces verts. Il a été décidé de fixer 3 niveaux d'intervention :

- ✓ 1^{er} groupe : gestion faible, niveau extensif avec tontes espacées afin de réduire les interventions et retrouver une flore et une faune parfois disparues (bords de Garonne, lavoirs, lagunes...)
- ✓ 2^{ème} groupe : gestion intermédiaire avec interventions plus régulières, rendant un aspect « soigné » (lotissements, plateau scolaire, gare...)
- ✓ 3^{ème} groupe : gestion plus soutenue rendant un aspect plus soigné et une meilleure image mais impliquant des interventions plus conséquentes

Les trottoirs engavés posent un problème particulier et il a été décidé de laisser pousser l'herbe et la tonde (réciprocateur), les pieds de mur devant être ensemencés de fleurs lorsque la largeur du trottoir le permet. Du matériel adapté sera certainement acheté si des aides financières sont accordées. Des journées « découverte » seront organisées avec le CAUE, les élus et les agents en direction de la population qui est avertie des choix faits par des petits panneaux installés sur les zones du 1^{er} groupe.

PERSONNEL

- ✓ L'agent des services techniques en arrêt maladie depuis plusieurs mois a été autorisé par la médecine du travail à reprendre à mi-temps thérapeutique avec d'importantes contraintes médicales liées à sa pathologie et nécessitant une réorganisation des tâches de l'équipe.
- ✓ La future DGS, Anna LEFAUQUEUR, sera en stage (Pôle Emploi) du 19 juin au 13 juillet car elle n'est embauchée officiellement pour remplacer Marie-Pierre HÉRICÉ qu'au 1^{er} août. Pendant ce stage elle n'est pas rémunérée mais le Conseil décide de lui verser une indemnité de stage correspondant au loyer qu'elle devra assumer soit un montant de 300 €.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Le Conseil départemental a confirmé le maintien de ce fonds d'aide compte tenu de son importance pour les petites communes. Il est destiné à aider le financement d'achats ou de travaux. La somme allouée à la Commune de St Pierre d'Aurillac est de 18.759 € et les devis correspondants aux dépenses seront fournis avec la délibération.

DÉCISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

- ✓ Afin de subventionner les actions entreprises par l'association In Vidéo Véritas pour commémorer le centième anniversaire de la 1^{ère} guerre mondiale (mémoire de poilus.) le conseil décide d'ajouter

900 € à la subvention prévue au budget 2017 la portant au total à 1.100 €. Pour ce faire il décide de modifier le budget de la commune en prenant sur les dépenses imprévues (chapitre 022).

- ✓ Bibliothèque : lapetitemédiathèque sera transférée à la CDC du Réolais en Sud Gironde qui a pris la compétence « lecture publique » et qui a demandé à ce que la Commune continue d'assurer les frais de fonctionnement pour 2017, cette intégration devant intervenir au 1^{er} janvier 2018. Le budget est donc modifié sur la base d'une somme de 1.000 € pris sur le chapitre 022 (dépenses imprévues).
- ✓ Chaufferie bois : lors de l'adoption du budget primitif 2017 la somme inscrite en dépenses imprévues en investissement dépassait la limite légale de 7,5%. Ce budget est donc modifié pour répondre à ce critère de la façon suivante : chapitre 020 : - 2.140,31 € - article 2135 (installations techniques) : + 2.140,31 €.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Afin de tenir compte des dispositions légales concernant ces indemnités et de se mettre en conformité avec la Loi, le Conseil fixe à 1022 l'indice de référence sur la base duquel elles sont calculées.

RYTHMES SCOLAIRES

Le nouveau gouvernement accepterait un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles qui en feraient la demande. Le Conseil se pose donc la question d'utilité des TAPS mis en place par obligation et dont les bénéfices pour les élèves ne semblent pas évidents. Le fonds d'amorçage créé par l'État pour accompagner financièrement les communes devrait être supprimé à la rentrée 2018, ce qui augmentera les conséquences financières sur le budget communal. Il convient de faire le point avec les enseignants et les parents d'élèves et d'avancer sur une décision collective des communes du secteur car il faudra dénoncer la convention avec AVL qui gère ces temps. L'inspection académique sera contactée à cet égard.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aude DELPEYROU fait un bilan très mitigé des actions menées dans le cadre de cette semaine en lien avec l'Agenda 21 et la présence d'une jeune en service civique. Les initiatives avec l'école ont été très intéressantes mais celles à destination de la population n'ont pas reçu un écho favorable et peu de personnes se sont impliquées, malgré les efforts de communication. Pourtant la question de notre environnement et de l'avenir de notre planète doit faire partie de nos préoccupations principales. Le Conseil décide de continuer son action en la matière et considère que cette semaine est un premier pas important qui a mis en évidence les freins et les points devant être développés.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h15.
